

COMMUNE DE PALAJA

PUBLICATION DES ACTES REGLEMENTAIRES SUR LE SITE INTERNET DE LA COMMUNE (ARTICLE L.2131-1, III du C.G.C.T.)

L'an deux mille vingt-deux et le quatorze décembre, les membres du Conseil Municipal de la commune de PALAJA se sont réunis en mairie, en session ordinaire sur la convocation qui leur a été adressée à leur domicile par Monsieur le Maire, Thierry LECINA.

Nombre de conseillers :

- En exercice : 19
- Présents : 12
- Votants : 18
- Absent excusé : 1

Date de la convocation :

- 08 décembre 2022

Membres présents :

M.M. LECINA Thierry, CITERNE Alice, DUVAL Elodie, ESCAX David, FILLAQUIER Frédéric, GACHET Philippe, HECK Stéphanie, LECLAIR Jackie, MIGUEL Nicolas, MOUCHET Aurélie, ROUSSEAU Benoît, SCHNEIDER Jean-Claude.

Absent excusé :

M.M. CLARES Thierry

Procurations :

BLANQUER Géraldine à Mme CITERNE, BOURBON Anaïs à SCHNEIDER Jean-Claude, CADENEL Florent à MIGUEL Nicolas, ETHEVE Laure à LECLAIR Jackie, PIVA Pierre à MOUCHET Aurélie, Mme TAFFOREAU Catherine à LECINA Thierry.

Secrétaire de Séance :

Mr FILLAQUIER Frédéric

Le quorum étant atteint, Mr le Maire a déclaré la séance ouverte.

Ordre du jour :

1°) APPROBATION DU P.V. du CONSEIL MUNICIPAL du 20/10/2022

Approuvé à l'unanimité

2°) DECISION PRISE PAR Mr le MAIRE PAR DELEGATION GENERALE SELON L'ARTICLE L.2122-22 du C.G.C.T. – NEANT -

3°) PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS et FIXATION DES TAUX D'AVANCEMENT DE GRADE :

Adopté à l'unanimité

4°) PERSONNEL COMMUNAL – CREATION EMPLOI PERMANENT LORSQUE LES BESOINS DES SERVICES OU LA NATURE DES FONCTIONS LE JUSTIFIENT, ET SOUS RESERVE QU'AUCUN FONCTIONNAIRE N'AIT PU ÊTRE RECRUTE DANS LES CONDITIONS PREVUES PAR LA LOI :

Adopté à l'unanimité

5°) PERSONNEL COMMUNAL – ATTRIBUTION DE BONS D'ACHAT :

Adopté à l'unanimité

6°) PERSONNEL COMMUNAL – REMPLACEMENT DU PERSONNEL EXERCICE 2023 :

Adopté à l'unanimité

7°) FINANCES – BUDGET PRIMITIF M57 2022 – VIREMENT DE CREDIT N° 2 :

Adopté à l'unanimité

8°) FINANCES – OUVERTURE DE LIGNES BUDGETAIRES AVANT VOTE DU BUDGET PRIMITIF M57 2023 :

Adopté à l'unanimité

09°) CARCASSONNE AGGLO - APPROBATION DU RAPPORT DE LA C.L.E.C.T. DU 10/11/2022 et DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION :

Adopté à l'unanimité

10°) SYADEN – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'ANNEE 2023 - RECTIFICATIF :

Adopté à l'unanimité

11°) QUESTIONS DIVERSES :

Présentation du rapport de Carcassonne Agglo sur le prix et la qualité des services eau potable et assainissement 2021 –